

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 NOVEMBRE 2023**

Le 27 novembre 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Patrick LELIEVRE, Mme Michèle DEFERT, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, Mme Florence MULTON,

Excusé : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE,

Absentes non excusées : Mmes Véronique DETOUILLON, Stéphanie DERIVIERE, Angélique HUBAUD

M. Yvan DERAMBURE a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 9 octobre. Monsieur LELIEVRE demande des précisions quant à la date de démission de Monsieur GOLLIOT. Monsieur LEPOETRE répond que sa lettre a été réceptionnée en mairie le 11 octobre. Le procès-verbal du 9 octobre 2023 est adopté.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Construction d'un préau : demandes de subvention DETR, CAF et DEPARTEMENT
- 2) Décision modificative de crédits
- 3) ACCUEIL DE LOISIRS : facturation de pénalités de retard
- 4) Acquisition d'une parcelle supplémentaire rue des verts cerisiers AC79- opération « Maison des séniors »
- 5) Cimetière : modification du règlement (cavernes)
- 6) FDE80 : adhésion au groupement de commandes achat d'énergie et maintenance
- 7) AMIENS METROPOLE : avenant à la convention d'adhésion à la plateforme multi-services
- 8) Construction de la station d'épuration : état d'avancement
- 9) Informations diverses

**1) Construction d'un préau : demandes de subvention DETR, CAF et DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, compte tenu d'un effectif d'élèves croissant à l'école, le préau situé au niveau de l'extension n'est plus suffisant. En effet, s'il respecte le nombre de m<sup>2</sup> par enfant, il ne permet pas d'organiser des activités quand il pleut. De plus, son inclinaison n'est pas adaptée pour le jeu.

Monsieur LEPOETRE rappelle que ce préau accolé à l'extension est structuré pour devenir une classe en cas de besoin. Le nouveau préau non fermé pourra être aménagé sur une surface déjà bitumée, donc pas d'artificialisation supplémentaire.

Monsieur le Maire ajoute que le projet est en cours de réflexion et qu'il s'agit de solliciter le maximum de subventions. L'opération pourrait être financée au titre de la DETR 2024 (35%), au titre du fond d'appui aux communes du Département (40%) et au titre d'un appel à projet de la CAF (uniquement sur le temps périscolaire).

Pour conclure, Monsieur LEPOETRE ajoute que ce nouvel équipement pourrait être utilisé par l'APIC ou pendant d'autres manifestations liées à l'école (kermesse, vente de livres...) L'estimation financière qui a été faite par le cabinet d'architecture SEIGNEUR s'élève à 224 606.06 Euros HT dont honoraires.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter l'Etat au titre de la DETR et le DEPARTEMENT au titre du fond d'appui aux communes selon le plan de financement suivant :

<b>Montant estimé TTC</b>	<b>269 527.27</b>
Montant estimé HT	224 606.06
Fonds d'appui 40% DEPARTEMENT	89 842.42
DETR 2024 - 35%	78 612.12
Part communale fonds propres (Dont TVA 20%)	101 072.73

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte (ABSTENTION : P LELIEVRE) de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour la construction d'un nouveau préau selon le plan prévisionnel ci-dessus.

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte (ABSTENTION : P LELIEVRE) de solliciter l'aide financière du Département au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 pour la construction d'un nouveau préau avec le plan prévisionnel ci-dessus.

## 2) **Décision modificative de crédits**

Monsieur le Maire rappelle que la commission en charge des finances s'est réunie le 20 novembre dernier durant laquelle les modifications de crédits envisagées ont été présentées.

Il s'agit de :

- en investissement : inscrire les crédits nécessaires pour l'aménagement de la voie douce rue de la Vierge Marie/Tour de Ville (20 000 € pour bornage, maçonnerie, clôture), et pour le remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement (311€),
- en fonctionnement : ajuster les crédits budgétaires concernant la rémunération du personnel avec un rééquilibrage des encaissements des indemnités journalières (7 000€)
- inscrire les subventions accordées par le Département pour les portes d'entrée de la crèche et de la maison médicale (1 436€ et 1 251€)

Le Maire propose donc au vote la décision modificative de crédit suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
2118-983 Acquisition foncière -Rue de la V. Marie	-20 000.00	1323-911 Subv -Département Crèche	+ 1 436.00
2128-999 Aménagement Rue de la V. Marie	+20 000.00	1323-989 Subv - Département Maison Médicale.	+ 1 251.00
10226- Taxe d'aménagement	+ 311.00	021 Virement de la section de fonctionnement.	-2 376.00
<b>TOTAL</b>	<b>311.00</b>		<b>311.00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
023Virement à la section d'inv.	-2 376.00	6419 Remboursement sur rémun. du personnel	+ 7 000.00
615221 Entretien bâtiments publics	+2 376.00		
6413 Personnel non titulaire	+7 000.00		
<b>Total</b>	<b>7 000.00</b>		<b>7 000.00</b>

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte (ABSTENTION : P LELIEVRE) la décision modificative de crédit ci-dessus.

Monsieur LEPOETRE demande ensuite à l'assemblée de l'autoriser à solliciter le DEPARTEMENT pour l'obtention d'une aide financière au taux de 40% pour les travaux d'aménagement de la voie douce. Il fait part de son souhait de démarrer les travaux le plus rapidement possible. Il présente le plan de de financement prévisionnel :

<b>Montant estimé TTC des travaux</b>	<b>29 315.00</b>
Montant estimé HT	24 612.00
Fonds d'appui 40% DEPARTEMENT	9 845.00
Reste à charge commune	19 470.00
Dont TVA (fonds propres)	

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte (ABSTENTION : P LELIEVRE) de solliciter le DEPARTEMENT (fonds d'appui aux communes 2022-2024) pour le projet d'aménagement de la voie douce entre la rue de la Vierge Marie et la rue du Tour de Ville.

### 3) **ACCUEIL DE LOISIRS : facturation de pénalités de retard**

Monsieur LEPOETRE explique que des retards récurrents sont constatés de la part de certains parents lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants à l'accueil de loisirs le soir. Ces retards qui désorganisent le service doivent rester exceptionnels.

Il propose donc à l'assemblée d'instaurer une pénalité de 5 Euros par 1/4 heure entamé au-delà des horaires (18h00, le mercredi, 18h30 les autres jours) avec une application dès le mois de décembre 2023.

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte (ABSTENTION : P LELIEVRE) l'instauration de cette pénalité de retard.

### 4) **Acquisition d'une parcelle supplémentaire rue des verts cerisiers AC79- opération « Maison des séniors »**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'intégrer à l'acte d'achat des 2 parcelles (AC77 et AC85) pour le projet « maison des séniors » une petite parcelle contigüe de 125 m<sup>2</sup> (AC79) et ceci, sans incidence sur le coût initial.

Il sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour l'acquisition de la parcelle AC79.

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte (ABSTENTION : P LELIEVRE) cette acquisition dans le cadre du projet « maison des séniors », sans coût supplémentaire, et charge le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### 5) **Cimetière : modification du règlement (cavernes)**

Monsieur LEPOETRE explique qu'il s'agit de modifier le règlement concernant l'aménagement des cavernes au cimetière communal.

Il rappelle que ce règlement prévoit la pose d'une plaque de dimension 70\*70cm alors que la dimension au sol de la caverne au sol est 73\*73cm, ce qui laisse apparaître un bord en ciment.

Monsieur le Maire propose donc la modification suivante :

*La plaque posée sur la caverne devra recouvrir totalement celle-ci. (Dimensions : 73\*73cm).  
Le monument devra avoir une hauteur maximum de 1 m à partir de la plaque (et non plus du sol).*

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité la modification du règlement concernant l'aménagement des cavurnes

#### 6) FDE80 : adhésion au groupement de commandes achat d'énergie et maintenance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les contrats EDF pour les bâtiments et éclairage public arrivent à leur terme au 31 décembre. Il propose par conséquent de rejoindre le groupement de commandes initié par la FDE80. Monsieur LELIEVRE demande le prix du KW payé sur l'année. Monsieur LEPOETRE répond que les coûts réels seront connus en fin d'année.

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée  
Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité coordonné par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme en application de sa délibération du 14 mars 2014,
- Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,
- S'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Monsieur LEPOETRE explique ensuite que la FDE80 propose aux communes, par le biais de transfert de compétence, un service en matière d'études, d'acquisition, de gestion et de maintenance relatif aux dispositifs de vidéoprotection.

Compte tenu des dispositifs de vidéoprotection installés sur le territoire communal (caméra et serveur), la maintenance annuelle est estimée à 1 850 Euros HT.

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal à l'unanimité

- Décide de transférer la compétence vidéoprotection à la FDE80
  - Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

## 7) AMIENS METROPOLE : avenant à la convention d'adhésion à la plateforme multiservices

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n°2 concernant la plateforme multiservices d'AMIENS METROPOLE. Les modifications concernent l'actualisation des coûts de mutualisation et la mise à disposition d'un catalogue de fleurs.

Après en avoir débattu,  
L'assemblée procède au vote,  
Le vote est à main levée

L'assemblée autorise (ABSTENTION : P LELIEVRE) le Maire à signer l'avenant n°2 de la plateforme multi services d'AMIENS METROPOLE.

## 8) Construction de la station d'épuration : état d'avancement

Monsieur LEPOETRE rappelle les problèmes de pollution liés aux rejets de la station d'épuration. Le Préfet est informé de la situation.

Il annonce à l'assemblée qu'AMIENS METROPOLE va lancer une consultation des entreprises début 2024 avec un achèvement des travaux fin 2025. Une réunion à ce propos sera organisée début 2024 à AMIENS avec l'ensemble des élus des 2 communes (avec SAINT FUSCIEN).

Monsieur le Maire ajoute que les tests à la fumée réalisés en septembre ont bien montré que le réseau de pluie n'était pas déconnecté du réseau des eaux usées pour une grande partie du village. Il faudra inviter les administrés à réfléchir aux solutions qui permettraient de remédier au problème pour limiter le volume d'eau de pluie envoyé sur la station d'épuration.

## 9) Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ABC : le dossier sera clos en fin d'année avec la participation de la commune de SAINS à la première édition nationale des rencontres de la biodiversité et territoires qui se tiendra du 12 et 13 décembre à Montpellier.
- Maison des séniors : la promesse de vente compromis est signée.

Monsieur DERAMBURE fait part de la satisfaction des participants au repas des aînés.

Madame ZOUINI informe l'assemblée que le banc rouge, symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes a été installé place de la Saint Jean.

Monsieur LELIEVRE demande au Maire des informations quant aux travaux d'aménagement des baquettes de stationnement chemin du petit Cagny. Monsieur LEPOETRE répond qu'ils ne font pas partie de la programmation du SIVU en 2024

Monsieur LELIEVRE fait remarquer qu'il n'y a aucun conseiller désigné pour suppléer Monsieur le Maire en cas d'absence, pour ce qui concerne la vidéo surveillance. Monsieur LEPOETRE répond que Madame VANPEPERSTRAETE, secrétaire de mairie, est compétente pour le remplacer.

Fin de séance à 20h25.